



Assemblée générale

Distr. générale
14 juillet 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 53 f) de l'ordre du jour

Développement durable : Convention sur la diversité biologique

Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale comme contribution à l'Année internationale de la biodiversité

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale un document de base pour la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale comme contribution à l'Année internationale de la biodiversité, qui se tiendra le 22 septembre 2010.



Document de base pour la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale convoquée le 22 septembre 2010 comme contribution à l'Année internationale de la biodiversité

I. Introduction

1. Dans sa résolution 61/203, l'Assemblée générale a déclaré 2010 Année internationale de la biodiversité et, dans sa résolution 63/219, elle a décidé, comme contribution à l'Année internationale, de convoquer, à sa soixante-cinquième session en 2010, une réunion de haut niveau à laquelle participeraient des chefs d'État, des gouvernements et des délégations.

2. Dans sa résolution 64/203, l'Assemblée a décidé que la réunion de haut niveau d'une journée se tiendrait à une date aussi proche que possible de l'ouverture du débat général de sa soixante-cinquième session. Elle a engagé tous les États Membres à se faire représenter au plus haut niveau, y compris par des chefs d'État ou de gouvernement, et décidé que la réunion comprendrait une séance plénière d'ouverture, suivie de tables rondes thématiques organisées dans la limite des ressources existantes, qui se dérouleraient le matin et l'après-midi et traiteraient de manière équilibrée les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

3. Dans la même résolution, l'Assemblée a ensuite décidé que la réunion de haut niveau se tiendrait le mercredi 22 septembre 2010, à raison d'une séance plénière d'ouverture de 9 heures à 10 heures, de tables rondes thématiques qui se tiendraient consécutivement de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 17 heures, et d'une séance plénière de clôture de 18 heures à 19 heures, en tenant compte du fait que la réunion plénière de haut niveau de sa soixante-cinquième session doit se tenir de 15 heures à 18 heures (voir décision 64/555).

4. Dans la résolution 64/203, l'Assemblée a également décidé que la réunion serait présidée par le Président de l'Assemblée générale et a prié celui-ci d'établir un résumé des débats de la réunion de haut niveau qui serait présenté à la séance plénière de clôture et transmis, sous son autorité, à la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui se tiendrait à Nagoya, au Japon, en octobre 2010, afin de contribuer à mieux faire connaître les objectifs de la Convention.

5. Au paragraphe 23 f) de la résolution 64/203, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'établir un document de base pour la réunion de haut niveau. Le présent document fait suite à cette demande et repose sur les informations fournies par le Bureau de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

II. Aperçu général

6. La Convention sur la diversité biologique est l'un des principaux instruments internationaux concernant la conservation et l'exploitation rationnelle des ressources biologiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Plusieurs organismes et programmes des Nations Unies contribuent également de façon appréciable aux activités liées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et au partage des avantages

qui en découlent. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) concourt à résoudre les problèmes tenant à la biodiversité et fournit des services de secrétariat à la Convention sur la diversité biologique et à d'autres conventions.

7. Cent-quatre-vingt-douze États et une organisation d'intégration économique régionale ont ratifié la Convention.

8. Au Sommet mondial pour le développement durable tenu en 2002, les États se sont engagés à mettre en œuvre de façon plus efficace et plus cohérente les trois objectifs de la Convention en vue d'assurer d'ici à 2010 une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur la planète (l'« objectif de biodiversité de 2010 »), notant qu'il faudrait pour cela prendre des mesures à tous les niveaux, notamment mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux pour la préservation de la diversité biologique et allouer des ressources financières et techniques supplémentaires aux pays en développement.

9. L'engagement à réaliser l'objectif de biodiversité de 2010 a été réaffirmé au Sommet mondial en 2005 puis intégré en 2006 à l'objectif 7 du Millénaire pour le développement, qui concerne la préservation de l'environnement.

10. Cent-soixante-dix Parties à la Convention ont achevé l'élaboration de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la préservation de la biodiversité, ou des instruments équivalents.

11. La dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique se tiendra du 18 au 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon. À bien des égards, il s'agira de la plus importante réunion de la Conférence à ce jour. Elle permettra de définir le cadre stratégique et le programme de la prochaine phase d'application de la Convention, de dresser le bilan des dispositions déjà appliquées et des progrès accomplis par les Parties concernant la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la préservation de la biodiversité, ainsi que de ceux réalisés en vue d'atteindre l'objectif de biodiversité de 2010. On y adoptera un plan stratégique actualisé et un programme de travail pour la période allant jusqu'en 2020, y affinera la stratégie de mobilisation des ressources et y examinera l'efficacité du mécanisme financier. Un système international d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages qui découlent de leur exploitation devrait être adopté.

12. La réunion de Nagoya devrait satisfaire les nombreuses personnes qui estiment que la phase, commencée lors de l'entrée en vigueur de la Convention en 2003, a permis de formuler un éventail complet d'orientations scientifiques et générales à l'intention des Parties, et qu'il est désormais nécessaire d'aider les pays à dûment les appliquer au niveau national de sorte que les trois objectifs de la Convention – la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques – puissent être atteints. La réunion devrait donc permettre de fixer les orientations et les priorités de la Convention et de son application au niveau national pour la décennie à venir au moins.

13. Le Groupe de la gestion de l'environnement relevant de l'Organisation des Nations Unies contribue à l'action à l'échelle du système concernant les questions liées à l'environnement en général et à la biodiversité en particulier. Un rapport sur

les objectifs de biodiversité est en cours d'établissement par son intermédiaire, à l'intention de la réunion de Nagoya de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, laquelle récapitule, d'une part, les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour réduire le rythme de perte de la biodiversité et, d'autre part, les actions à prévoir pour la conservation de la biodiversité.

14. La communauté internationale s'emploie de plus en plus à faire en sorte que les politiques adoptées reposent sur des informations scientifiques crédibles, pertinentes et légitimes. À cet égard, à la réunion tenue en juin 2010 à Busan (République de Corée), les gouvernements ont convenu de mettre en place une nouvelle plate-forme scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

15. La troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, publiée en mai 2010, constitue l'évaluation scientifique la plus récente de l'état et de l'évolution de la biodiversité. Elle brosse un tableau inquiétant des conséquences graves pour le bien-être, les perspectives de développement, la sécurité et même la survie des sociétés humaines dans toutes les régions du monde. Entre autres questions, il est désormais avéré que les missions consistant d'une part à maintenir le changement climatique dans des limites permettant de minimiser les risques pour les sociétés humaines et, de l'autre, à éviter toute perte supplémentaire de la biodiversité qui fournit les services écosystémiques vitaux à ces mêmes sociétés sont, sur bien des points essentiels, les deux faces – l'une scientifique et l'autre politique – d'une même pièce.

16. *L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire*, publiée en 2005, a révélé que les actions humaines épuisent le capital naturel de la Terre et imposent une telle pression à l'environnement que la capacité des écosystèmes à faire vivre les générations futures ne peut plus être considérée comme acquise. Parallèlement, cette évaluation montre qu'en adoptant les mesures qui conviennent, il est possible d'inverser la tendance à la dégradation de nombreux écosystèmes dans les 50 prochaines années; mais les changements à opérer, dans les politiques comme dans les pratiques, sont considérables et ne sont pas encore en cours.

17. La diversité biologique est la clef du fonctionnement des écosystèmes et de leur capacité de fournir des services essentiels au bien-être de l'humanité. Dès lors, son appauvrissement continu a de graves conséquences sur le bien-être des générations actuelles et futures. Pourtant, *L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire* a conclu que 15 des 24 services rendus par les écosystèmes qui ont été évalués sont dégradés, et que cet état de fait risque de mettre en péril les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

18. On estime que le rythme de la perte d'espèces due aux activités humaines est 100 fois plus rapide que celui de l'extinction naturelle. Au siècle dernier, 35 % des mangroves, 40 % des forêts et 50 % des zones humides ont disparu. Les bouleversements de l'abondance et de la répartition des espèces, aggravés par le changement climatique, ont de graves conséquences sur les sociétés humaines et poussent les écosystèmes vers leurs limites, c'est-à-dire les « points de basculement » au-delà desquels les services qu'ils rendent seront sérieusement compromis. Ces points de basculement concernent notamment ce qui suit :

- Le dépérissement de vastes zones de la forêt amazonienne, dû à la combinaison des effets du changement climatique, de la déforestation et des

incendies, qui affecte le climat mondial, les précipitations régionales et la production agricole régionale et provoque une extinction massive d'espèces vivantes;

- L'eutrophisation de nombreux lacs d'eau douce et d'autres étendues d'eau intérieures ou la prolifération d'algues dans ces cours d'eau, provoquées par l'accumulation de nutriments et entraînant une hécatombe de poissons et la perte d'équipements récréatifs;
- L'effondrement de nombreux écosystèmes coralliens, dû à l'effet combiné de l'acidification des océans, du réchauffement des eaux provoquant le blanchiment des coraux, de la pêche excessive et de la pollution des nutriments, qui menace la survie de centaines de millions de personnes dépendant directement des ressources des récifs coralliens.

19. Les *Perspectives mondiales de la diversité biologique* ont conclu que l'objectif de biodiversité de 2010 n'a pas été atteint au niveau mondial. On ne peut dire d'aucun des 21 sous-objectifs dont est assorti l'objectif général consistant à ralentir considérablement le rythme de la perte de biodiversité d'ici à 2010 qu'il a été définitivement atteint au niveau mondial, bien que certains aient été partiellement ou localement réalisés. Dix des indicateurs de la biodiversité pour lesquels on dispose de données révèlent une évolution négative, 3 ne révèlent pas de tendance nette mais donnent des raisons de s'inquiéter, et 3 font état d'une évolution positive. À l'échelle mondiale, la diversité des espèces, la diversité au sein des espèces (diversité génétique) et la diversité des écosystèmes continuent de régresser. Les cinq principaux facteurs de pression qui sont une cause directe de la perte de biodiversité (modification de l'habitat, surexploitation, pollution, espèces envahissantes et changement climatique) demeurent stables ou gagnent en intensité.

20. Les *Perspectives mondiales de la diversité biologique* présentent certains choix radicaux que les sociétés humaines devront faire dans les prochaines décennies. La diversité des êtres vivants sur la planète continue de s'éroder en raison des activités humaines. Les facteurs de pression entraînant cette érosion ne montrent aucun signe d'affaiblissement; parfois même, ils s'aggravent. Les conséquences de ces tendances sont bien pires que ce que l'on a d'abord cru et menacent les services essentiels que rendent les écosystèmes. Les populations pauvres souffriront de manière disproportionnée des changements catastrophiques susceptibles de toucher les écosystèmes dans les décennies à venir mais, à terme, ce sont toutes les sociétés qui y perdront.

21. D'un autre côté, les pistes qui permettront de résoudre cette crise sont plus nombreuses que prévu initialement. Une action déterminée visant à préserver la biodiversité et à l'exploiter de manière rationnelle produira des résultats très fructueux. Elle profitera aux populations de nombreuses manières – en améliorant leur état de santé et leur sécurité alimentaire et en réduisant la pauvreté. Elle protégera la diversité de la nature – un objectif qui se justifie en soi selon bien des systèmes de croyance et des codes moraux. Elle contribuera à ralentir le rythme du changement climatique en permettant aux écosystèmes d'absorber et de stocker davantage de carbone et aidera les populations à s'adapter à ce changement en renforçant la capacité d'adaptation des écosystèmes et en les rendant moins vulnérables.

22. L'entretien et la remise en état des infrastructures naturelles peuvent entraîner des gains économiques d'une valeur de plusieurs trillions de dollars par an. Les dernières découvertes scientifiques indiquent avec plus de force que jamais qu'améliorer la gestion, la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité est un investissement prudent et rentable dans la sécurité sociale et économique et dans la réduction des risques pour la population mondiale. Les *Perspectives mondiales de la diversité biologique* analysent les raisons pour lesquelles les efforts déployés à ce jour n'ont pas suffi à réduire de façon nette le rythme de la perte de biodiversité et concluent qu'une action concertée et ciblée, menée aux niveaux appropriés pour remédier aux facteurs de pression directe sur la biodiversité ainsi qu'à leurs causes profondes peut, à long terme, stopper voire inverser la tendance à la perte continue de la variété chez les êtres vivants qui peuplent la Terre.

23. Les mesures qui seront prises au cours des deux décennies à venir détermineront si les conditions environnementales relativement stables et rassurantes dont a dépendu la civilisation humaine au cours des 10 000 dernières années se poursuivront au-delà de ce siècle. Si nous ne saisissons pas cette occasion, de nombreux écosystèmes de la planète passeront à un état nouveau et sans précédent, dans lequel leur capacité de satisfaire les besoins des générations actuelles et futures sera très incertaine.

III. Réunion de haut niveau

24. Cette réunion de haut niveau est pour les États Membres, les fonds, programmes, institutions spécialisées et commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales, les organes issus des accords environnementaux multilatéraux liés à la biodiversité et les observateurs concernés l'occasion de réfléchir, à la lumière des connaissances scientifiques les plus récentes, à l'état de la biodiversité et aux tendances qui affectent celle-ci, aux risques que la perte continue de biodiversité représente pour le bien-être, le développement et la sécurité de l'être humain, ainsi qu'aux stratégies et mesures nécessaires pour réduire ces risques.

25. Cette réunion permettra également aux chefs d'État et de gouvernement ainsi qu'aux organes des Nations Unies et aux organes intergouvernementaux d'apporter l'appui de haut niveau nécessaire pour apporter des solutions durables et coordonnées aux défis liés à la biodiversité, et des orientations à suivre par les organisations et organes concernés.

26. Afin de la préparer, une réunion informelle de réflexion aura lieu à Genève les 1^{er} et 2 septembre 2010, à l'invitation de la Suisse, avec la participation des représentants des pays invités à coprésider les tables rondes thématiques. Cette réunion de réflexion sera suivie, le 3 septembre 2010, par une rencontre ministérielle des 11 pays suivants qui ont présidé ou vont présider la Conférence des Parties à la Convention : Bahamas, Indonésie, Argentine, Slovaquie, Kenya, Pays-Bas, Malaisie, Brésil, Allemagne, Japon et Inde. Les conclusions des réunions tenues à Genève seront communiquées en temps voulu.

IV. Organisation de la réunion de haut niveau

27. Comme il a été dit plus haut, l'Assemblée générale a décidé que la réunion de haut niveau serait divisée en une séance plénière d'ouverture, puis en tables rondes thématiques et en une séance plénière de clôture. L'annexe donne le détail de l'organisation proposée des travaux.

28. Les tables rondes thématiques porteront sur quatre grandes questions stratégiques et politiques qui doivent être résolues pour que la réunion de Nagoya ouvre la voie à une mise en application soutenue de la Convention, fournissant ainsi l'impulsion nécessaire à la réalisation des trois objectifs qui y sont consacrés.

29. Ces grandes questions sont les suivantes : comment formuler la stratégie pour la préservation de la biodiversité après 2010, trouver les moyens de mettre en œuvre cette stratégie, mettre la biodiversité au service du développement et de la lutte contre la pauvreté, et faire en sorte que les mesures prises pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se renforcent mutuellement et concourent aux mêmes résultats.

Thème I

Formuler la stratégie pour la préservation de la biodiversité après 2010

30. Il est urgent d'agir en vue d'éviter d'atteindre des points de basculement ou des seuils critiques qui conduiraient à une perte irréversible de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes, avec de dangereuses conséquences pour le bien-être de l'humanité.

31. L'objectif de 2010 relatif à la biodiversité a suscité des actions à bien des niveaux. Cependant, ces actions n'ont pas atteint une ampleur suffisante pour réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité. De plus, les thèmes touchant à la biodiversité n'ont pas suffisamment été intégrés dans les politiques, stratégies et programmes généraux, ce qui a eu pour conséquence que les facteurs sous-jacents de perte de la biodiversité n'ont pas été réduits de façon significative.

32. Aujourd'hui, on comprend mieux, grâce à une connaissance scientifique plus solide, la relation entre la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes, et pourquoi la biodiversité est nécessaire pour conserver à ceux-ci leur résilience et leur permettre de fournir de nombreux services à une multitude de bénéficiaires. Cependant, en dépit de cette meilleure compréhension des liens entre biodiversité, services rendus par les écosystèmes et bien-être de l'espèce humaine, la valeur de la biodiversité n'est pas reflétée par les politiques générales ni par les structures incitatives.

33. Les *Perspectives mondiales de la diversité biologique* offrent une évaluation, avalisée par un comité de lecture et fondée sur les connaissances scientifiques, des progrès faits dans la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la biodiversité ainsi que des défis à venir. En se fondant sur les 120 rapports nationaux remis par les Parties, elles montrent que l'objectif de 2010 relatif à la biodiversité n'a pas été atteint. La diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes continue à décliner,

alors même que les pressions qui s'exercent sur la biodiversité restent constantes ou même s'accroissent sous l'effet de l'activité humaine.

34. À moins qu'on entreprenne d'urgence de renverser la tendance actuelle, toutes sortes de services fournis par les écosystèmes et sous-tendus par la biodiversité pourraient disparaître rapidement. Les conséquences les plus sévères en retomberont sur les pauvres, sapant ainsi les efforts faits pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, mais personne n'échappera aux conséquences de la perte de la biodiversité. Si la tendance actuelle persiste au cours de ce siècle, il en résultera des conséquences tragiques pour les sociétés humaines, à mesure que plusieurs seuils critiques seront franchis.

35. Faute d'accord sur la manière d'inverser ces tendances, de nombreux écosystèmes de notre planète pourraient passer par des transformations sans précédent, qui les rendraient très certainement incapables de pourvoir aux besoins des générations présentes et futures.

36. À Nagoya, la Conférence des Parties adoptera un plan stratégique révisé et mis à jour pour l'application de la Convention pendant la période allant de 2011 à 2020.

37. Ce plan stratégique doit permettre une mise en œuvre plus rapide et plus efficace de la Convention sur la diversité biologique et favoriser une approche plus déterminée et plus ciblée. Il devrait faire fond sur le plan précédent et mettre à profit les leçons tirées de sa mise en œuvre. Il devrait également donner à la Convention un axe simple à suivre.

38. Le plan stratégique devrait s'inspirer d'une vision mondiale qui représenterait nos aspirations collectives en termes de biodiversité de la planète. Il devrait offrir un cadre souple pour renforcer la cohérence de la mise en œuvre des dispositions de la Convention et des autres conventions ayant trait à la biodiversité et des décisions de la Conférence des Parties, et notamment les programmes de travail adoptés dans cette perspective, pour inciter les Parties à prendre les engagements nationaux des Parties collectivement nécessaires pour réaliser ces aspirations.

39. Les objectifs de la Convention et des autres conventions ayant trait à la biodiversité ne peuvent être atteints que si des actions efficaces et cohérentes sont menées aux niveaux national et local et si les stratégies nationales en faveur de la biodiversité et les plans d'action correspondants sont révisés et adoptés par l'ensemble des ministères, les mécanismes et institutions chargés de leur mise en œuvre étant renforcés, afin de former le cadre national voulu pour remplir la mission et les buts du plan stratégique pour après 2010.

40. Pour accroître l'appropriation des activités menées à tous les niveaux afin d'atteindre les objectifs des différentes conventions, il faut mieux intégrer les programmes de travail des organismes des Nations Unies, des organes issus des accords sur l'environnement et autres mécanismes.

41. Pour cela, il est important de traduire la vision, la mission et les objectifs du plan stratégique sous forme d'instruments adaptés et fonctionnels sur le plan national. Les Parties auront besoin d'établir leurs propres objectifs et engagements mesurables en matière de biodiversité, en accord à la fois avec les objectifs mondiaux de ce plan stratégique et leurs propres besoins, de priorités et évaluations des menaces au niveau national, et de les incorporer dans leurs stratégies révisées et mises à jour en faveur de la biodiversité.

42. Le plan stratégique servira également de base au lancement de campagnes de communication, d'éducation et de sensibilisation pour expliquer au public l'importance de la biodiversité au regard des services essentiels rendus par les écosystèmes et les risques que la perte de ces services présenterait pour le bien-être de l'humanité. Il s'agit d'un domaine dans lequel les scientifiques et la communauté engagée dans la défense de la biodiversité n'ont pas réussi à expliquer les conséquences que peut avoir la crise de la biodiversité aux décideurs politiques, à ceux qui font l'opinion et au grand public.

43. Questions à débattre

- *En tant que chef d'État ou de gouvernement, quelle est votre vision de la biodiversité, aussi bien pour votre pays et votre région que pour le monde?*
- *Quelles leçons faut-il tirer de l'expérience acquise dans le contexte de l'objectif de 2010 relatif à la biodiversité et quels conseils pouvez-vous donner aux négociateurs présents à Nagoya pour faire en sorte que le nouveau plan stratégique pour la Convention soit à la fois exhaustif, ambitieux et réalisable?*

Thème II

Trouver les moyens de mettre en œuvre la stratégie pour la préservation de la biodiversité après 2010

44. La Convention doit revoir ses priorités pour mieux appuyer et faciliter la mise en œuvre, notamment aux niveaux national et local.

45. La plupart des pays signalent qu'ils n'ont ni les ressources humaines et financières suffisantes pour mettre en œuvre la Convention ni accès aux informations dont ils ont besoin et aux moyens de les analyser. Or, les Parties à la Convention et les organisations partenaires disposent d'une mine d'informations, de compétences et de données d'expérience, qu'il s'agit de rassembler pour mettre en œuvre la Convention.

46. Il faudra augmenter les ressources financières si l'on veut mettre en œuvre la Convention; il faudra, notamment, de nouveaux mécanismes de financement et de mobilisation des ressources. On devra s'assurer que le dispositif financier est aligné sur le plan stratégique et qu'il fournit en temps opportun un appui suffisant et prévisible aux besoins de mise en œuvre des Parties.

47. Bien que la plupart des activités de mise en œuvre de la Convention soient exécutées au niveau national, les organes de la Convention ont un rôle de premier plan à jouer pour l'examen de la mise en œuvre, la promotion de la coopération pour traiter les questions communes et la mise en place de mécanismes d'appui efficaces pour le renforcement des capacités; pour la production, l'utilisation et le partage des connaissances; et pour l'accès aux ressources, financières et autres.

48. Pour que les organes de la Convention assument pleinement ce rôle et que les Parties puissent avoir véritablement accès aux mécanismes d'appui, il faudra également renforcer le suivi et l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Les rapports nationaux devront sans cesse être améliorés pour rendre véritablement compte de l'état d'avancement et des tendances. Le projet de plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services

écosystémiques et le Réseau d'observation de la biodiversité, qui est en cours de constitution, pourraient jouer un rôle important. Le Groupe de la gestion de l'environnement prépare une étude sur la façon dont les divers organismes des Nations Unies peuvent aider les pays à atteindre les objectifs de la période suivant 2010.

49. D'autres besoins existent, tels qu'une mise en commun plus efficace et créative des meilleures pratiques, des outils, des méthodologies, des connaissances et des données d'expérience scientifiques; le transfert de technologies dans les conditions prévues par la Convention; et une plus grande participation et une meilleure coordination des organisations internationales et régionales dont les mandats couvrent des secteurs qui utilisent la biodiversité ou ont une incidence sur elle, afin de faire face aux causes premières de la perte de biodiversité.

50. Certaines Parties ont déclaré qu'il fallait des mécanismes renforcés pour s'assurer que la mise en œuvre sera réalisée et que les ressources requises seront versées comme promis.

51. En février 2009, un groupe de gestion des questions chargé de l'objectif de biodiversité pour la période suivant 2010 a été créé au sein du Groupe de la gestion de l'environnement. Les participants recevront les principales conclusions du rapport du Groupe de la gestion de l'environnement sur l'objectif pour la période suivant 2010.

52. Questions à débattre

- *Quelles sont les ressources humaines, institutionnelles, scientifiques et financières dont ont besoin les pays pour mettre pleinement en œuvre la Convention et quels sont les mécanismes à mettre en place de sorte que chaque pays ait accès aux ressources dont il a besoin?*
- *Comment s'assurer que les stratégies et plans d'action nationaux pour la préservation de la biodiversité tiennent compte de la stratégie pour la biodiversité pour la période suivant 2010, notamment d'un ensemble d'objectifs nationaux mesurables relatifs à la biodiversité?*
- *Comment faire en sorte que la stratégie pour la biodiversité pour la période suivant 2010 soit prise en compte dans les priorités de développement nationales et locales, et que la question de la biodiversité soit présente à tous les niveaux des services publics et dans tous les secteurs de la société et de l'économie?*

Thème III

Mettre la biodiversité au service du développement et de la lutte contre la pauvreté

53. La Convention reconnaît que « le développement économique et social et l'éradication de la pauvreté sont les premières priorités des pays en développement qui prennent le pas sur toutes les autres » et que « la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique revêtent la plus haute importance pour la satisfaction des besoins alimentaires, sanitaires et autres de la population de la planète, qui ne cesse de croître, et que l'accès aux ressources génétiques et à la technologie ainsi que leur partage sont de ce fait indispensables ».

54. Les liens entre les services écosystémiques fournis par la biodiversité et les objectifs de développement relatifs à la lutte contre la pauvreté, la faim et les maladies et à l'amélioration de la santé sont profonds et étendus. La baisse des services écosystémiques due à la perte de la biodiversité a des conséquences graves pour les sociétés et les économies humaines et pour l'avenir de la vie sur terre. Les pauvres sont particulièrement vulnérables car ils dépendent directement de la biodiversité pour leur survie quotidienne. Pour ne citer qu'un exemple, dans les pays en développement, environ un milliard de personnes tirent leur subsistance du poisson. Or, 80 % des pêches mondiales sont pleinement exploitées ou surexploitées.

55. Les liens entre les services écosystémiques fournis par la biodiversité et les objectifs de développement ayant été reconnus, l'objectif de biodiversité de 2010 a été intégré à l'objectif 7 du Millénaire pour le développement.

56. L'existence d'une variété d'écosystèmes, d'espèces différentes et de la diversité génétique est essentielle à la préservation de la santé humaine, à la sécurité alimentaire et à une alimentation suffisante, à la résistance aux maladies infectieuses et à vecteur, à la santé mentale et à la réduction des risques de catastrophe. Tout particulièrement, la biodiversité fournit les produits de base de la médecine traditionnelle et de nombreuses drogues de synthèse.

57. La diversité génétique des cultures est ce qui permet à l'humanité de préserver la résistance des cultures aux organismes nuisibles et aux maladies, et d'adapter les systèmes agricoles au changement climatique. Elle sera de plus en plus importante pour la sécurité alimentaire car elle est essentielle au développement de nouvelles variétés de culture et à l'amélioration des cultures existantes. Notre capacité de produire suffisamment de nourriture dépendra de la façon dont nous gérons les écosystèmes agricoles et la diversité des cultures au regard des espèces, de la génétique et des paysages. Au-delà des aspects quantitatifs, la diversité des légumes, fruits et tubercules locaux comestibles et des variétés de culture traditionnelles (qui souvent ont une valeur nutritionnelle plus élevée que les variétés modernes) est essentielle à une bonne santé.

58. Les changements ou les perturbations affectant les écosystèmes peuvent rendre les personnes plus vulnérables aux maladies car les habitats et les cycles de vie des organismes à l'origine de ces maladies se modifient. L'action de l'homme sur l'environnement a pour corollaire des épidémies de paludisme, de dengue hémorragique, de syndrome respiratoire aigu sévère, de fièvre Ebola, de fièvre hémorragique de Marburg, de syndrome pulmonaire à hantavirus, de grippe aviaire et d'échinococcose.

59. D'après l'étude *Économie des écosystèmes et de la biodiversité*¹, si les coûts de la perte de biodiversité se ressentent sur le terrain, ils peuvent passer inaperçus aux niveaux national et international car la véritable valeur du capital naturel n'est pas prise en compte dans les décisions, les indicateurs, les systèmes d'information comptable et les prix du marché. Les services fournis par les écosystèmes et la biodiversité n'ayant pas de valeur marchande, les avantages que nous tirons de ces biens (souvent collectifs par nature) sont en général ignorés ou sous-évalués au moment de la prise de décisions. Ceci, à son tour, donne lieu à l'adoption de

¹ *TEEB – The Economics of Ecosystems and Biodiversity for National and International Policy Makers; Summary: Responding to the Value of Nature*, 2009.

mesures qui non seulement entraînent l'appauvrissement de la biodiversité mais aussi ont des conséquences sur le bien-être humain.

60. Il y a donc d'excellentes raisons de prendre des mesures ambitieuses. Pour schématiser, les entreprises et la société doivent prendre conscience des avantages de la biodiversité et des services écosystémiques pour que des interventions plus efficaces puissent être prévues.

61. Les subventions à effets pervers et l'absence de valeur marchande des services écosystémiques essentiels ont considérablement contribué à l'appauvrissement de la biodiversité. Par des systèmes de réglementation et d'autres mesures, les marchés peuvent et doivent être mobilisés pour créer des mesures incitatives visant à protéger et à renforcer nos infrastructures naturelles, au lieu de les appauvrir. La réorganisation des économies et des systèmes financiers à la suite de la récession mondiale offre l'occasion de réaliser ces changements. Une intervention rapide sera à la fois plus efficace et moins coûteuse que l'inaction ou des mesures tardives.

62. Les mesures à prendre par les pouvoirs publics devront comprendre la révision des mesures d'incitation, le recensement des possibilités d'incitations positives et l'élimination des incitations à effets pervers. La probabilité d'obtenir des résultats gagnant-gagnant est très élevée, qu'ils concernent d'une manière directe ou indirecte l'économie, en réduisant les risques pour la santé et la sécurité humaine, en préservant les services fournis par les écosystèmes tels que l'approvisionnement en eau, la garantie de la qualité de l'eau ou la pollinisation, ou en maintenant la cohésion sociale.

63. Une mise en œuvre efficace du troisième objectif de la Convention sur la diversité biologique – le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques – jouera un rôle important dans la prise en compte de la valeur de la biodiversité et de l'adoption de mesures d'incitation pour la conserver. Les négociations en cours sur un régime international relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages découlant de leur exploitation devraient s'achever avant la réunion de Nagoya, où la Conférence des Parties adoptera le texte d'un protocole à la Convention. Les coprésidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages feront part de l'état d'avancement des négociations sur ce projet de protocole.

64. Les *Perspectives mondiales de la diversité biologique* véhiculent un message clair, à savoir qu'il n'est plus possible de dissocier l'appauvrissement de la biodiversité des préoccupations fondamentales de la société, qui sont lutter contre la pauvreté, améliorer la santé, la prospérité et la sécurité des générations présentes et futures et faire face au changement climatique. Chacun de ces objectifs est compromis par l'état actuel de nos écosystèmes et chacun d'entre eux sera considérablement renforcé si nous accordons enfin à la biodiversité la place prioritaire dont elle a désespérément besoin.

65. En 2008-2009, les gouvernements du monde ont rapidement mobilisé des centaines de milliards de dollars pour empêcher l'effondrement d'un système financier dont les fondements fragiles ont pris les marchés au dépourvu. À présent, nous savons précisément où se trouvent les points de rupture éventuels vers lesquels nous poussons les écosystèmes qui ont donné naissance à nos civilisations. Pour une fraction du montant qui a été rapidement réuni pour éviter la débâcle économique,

nous pouvons éviter une crise beaucoup plus grave et beaucoup plus profonde des systèmes permettant la vie sur terre.

66. On comprend à présent mieux qu'auparavant le lien essentiel qui existe entre la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être de l'humanité, mais aucune mesure n'a été prise à ce jour pour faire en sorte que cela débouche sur des initiatives tangibles axées sur les résultats.

67. Questions à débattre

- *Que pensez-vous en tant que chef d'État ou de gouvernement de l'importance pour votre pays des services écosystémiques et des risques que l'appauvrissement continu de la biodiversité représente pour le bien-être et la sécurité de votre pays?*
- *Dans quelle mesure pouvez-vous faire voir aux acteurs économiques et aux décideurs politiques les valeurs économiques de la biodiversité et les intégrer efficacement à tous les niveaux de la prise de décisions?*
- *Dans votre pays, comment la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le partage des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques participent-ils d'une économie verte visant le développement durable et la lutte contre la pauvreté?*

Thème IV

Faire en sorte que les mesures prises pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se renforcent mutuellement et concourent aux mêmes résultats

68. Les questions urgentes de la biodiversité et des changements climatiques sont inextricablement liées, et il est nécessaire que les efforts déployés pour affronter ces deux problèmes convergent aux niveaux international et national en se renforçant mutuellement. D'immanquables occasions d'y parvenir se présentent en 2010, avec la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui aura lieu à Nagoya en 2010 et en République de Corée en 2011, ainsi que les rencontres de Cancún² et les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui aura lieu en 2012 (Rio+20). D'autres conventions ayant trait à la biodiversité portent sur les effets des changements climatiques sur cette biodiversité et devraient être prises en considération.

69. Les changements climatiques représentent désormais l'une des principales menaces pour la biodiversité. De nombreuses conséquences de ces changements climatiques ont déjà été observées, notamment des changements au niveau de l'échelonnement des événements de la vie, un déplacement des aires de répartition de nombreuses espèces, ainsi que la multiplication de perturbations telles que sécheresses, inondations, incendies et blanchiment des coraux. Ce constat vaut

² La seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la sixième Conférence des Parties agissant comme réunion au Protocole de Kyoto qui se tiendra à Cancún (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010.

particulièrement pour les espèces migratoires, ce qui suppose que les activités relevant de la Convention qui s'applique à ces espèces soient renforcées. Le Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques, qui relève de la Convention sur la biodiversité, est parvenu à la conclusion que les changements climatiques auront des incidences principalement négatives sur nombre d'écosystèmes dont les fonctions sont indispensables au bien-être de l'humanité, ce qui aura un coût économique élevé, notamment une perte de capital naturel, une baisse des revenus tirés du tourisme et une plus grande vulnérabilité face aux catastrophes naturelles. Au niveau des espèces, on estime que lorsque la température augmente d'un degré Celsius, 10 % d'espèces de plus se rapprochent davantage de l'extinction. Certains écosystèmes et espèces font preuve de capacités d'adaptation naturelle mais d'autres accusent déjà les effets négatifs du niveau actuel des changements climatiques, qui est modeste comparé à la plupart des projections pour l'avenir. La Présidente finlandaise fera un exposé spécial sur le rapport de la réunion sur les changements climatiques et la biodiversité qui s'est tenue du 18 au 22 avril 2009 à Helsinki.

70. La répartition géographique des espèces et des types de végétation devrait connaître une mutation radicale en raison des changements climatiques, les aires de répartition se déplaçant de plusieurs centaines, voire de milliers, de kilomètres vers les pôles d'ici la fin du XXI^e siècle. Cependant, ce mode d'« adaptation naturelle » n'est pas possible pour toutes les espèces en raison de la réduction de mobilité liée aux conditions naturelles et à la fragmentation anthropique. En réalité, il a été estimé que la capacité d'adaptation naturelle de nombreuses espèces sera dépassée si certains seuils critiques sont atteints – ceci pouvant se produire, dans certains cas, à des niveaux d'élévation de la température bien inférieurs à +2 °C en moyenne par rapport aux niveaux préindustriels.

71. Les océans sont un élément fondamental du cycle planétaire du carbone. Environ 93 % du dioxyde de carbone terrestre (40 Tt) est stocké et recyclé par les océans. Sur la totalité du gaz carbonique d'origine biologique (ou « carbone vert ») piégé dans le monde, plus de la moitié (55 %) est capturée par des organismes vivants marins (d'où l'expression « carbone bleu »). Ainsi, on estime que 25 % à 30 % du total des émissions de dioxyde de carbone d'origine anthropique ont été absorbés par les océans. Les écosystèmes marins végétalisés, en particulier les mangroves, les marais côtiers et les prairies de phanérogames, couvrent moins de 0,5 % du plancher océanique. Ils forment les puits terrestres de carbone bleu et sont responsables de plus de 50 % (voire jusqu'à 71 %) de l'ensemble de la séquestration de carbone dans les sédiments océaniques. Ils n'abritent que 0,05 % de la phytomasse terrestre, mais se classent parmi les puits de carbone les plus intenses de la planète. Le taux de perte de biodiversité de ces écosystèmes marins est très largement supérieur à celui de tous les autres écosystèmes de la planète – dans certains cas, jusqu'à quatre fois plus élevé que celui de la forêt ombrophile. À l'heure actuelle entre 2 % et 7 % de nos puits de carbone bleu disparaissent en moyenne chaque année, soit sept fois plus qu'il y a seulement un demi-siècle.

72. La dégradation d'importants puits de carbone bleu est encore accentuée par l'évolution de la chimie de la mer qui résulte de l'absorption accrue de gaz carbonique, phénomène désormais connu sous le nom d'acidification de l'océan. L'acidité océanique a augmenté de 30 % depuis la révolution industrielle – une évolution 100 fois plus rapide que tous les changements d'acidité qui se sont produits au cours de ces 50 derniers millions d'années. L'acidité de surface des

océans devrait fortement s'accroître au cours du siècle si des efforts sérieux et efficaces ne sont pas entrepris pour réduire les émissions de dioxyde de carbone. Les conséquences néfastes de l'acidification de l'océan sur la vie marine et les effets socioéconomiques que celle-ci finira par entraîner ne sont pas encore entièrement compris, mais les résultats des recherches récentes sur la sensibilité des coraux aux taux d'acidité élevés et l'affaiblissement de la formation de la coquille des mollusques sont alarmants. Les récifs coralliens, écosystèmes importants au niveau tant économique que biologique, déjà mis à mal par les températures croissantes à la surface de la mer et par le blanchissement qui en résulte, seront de surcroît menacés par l'acidification de l'océan si les concentrations de gaz carbonique dans l'atmosphère continuent d'augmenter au rythme actuel.

73. L'action mondiale face aux changements climatiques consiste d'une part à atténuer les effets de ces changements en s'attaquant à leurs causes profondes, et d'autre part à s'adapter au phénomène, pour aider tant l'humanité que les systèmes naturels à mieux supporter les conséquences des changements climatiques – en attendant que les mesures d'atténuation donnent des résultats. La préservation et l'utilisation durable de la biodiversité peuvent contribuer pour beaucoup à cette double action à toutes les échelles et dans toutes les régions du monde.

74. La gestion durable de l'utilisation des terres ainsi que des habitats marins (puits de carbone bleu) présente de nombreux avantages pour la réalisation des objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique. La protection des stocks de carbone des forêts et tourbières naturelles, la gestion durable des forêts, l'utilisation de combinaisons naturelles d'espèces autochtones pour les activités de reforestation et de régénération des sols, la gestion durable des habitats en zone humide/côtière et les pratiques agricoles durables jouent un rôle important en ce qu'elles limitent l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre et les changements climatiques induits par l'homme.

75. La réalisation de ce potentiel dépend néanmoins de la conception de ces mesures et des choix faits pour les mettre en œuvre. Par exemple, les forêts primaires sont généralement plus denses en carbone et davantage biodiversifiées que les autres écosystèmes forestiers, notamment les forêts et les plantations naturelles modifiées. La conservation des forêts existantes et en particulier des forêts primaires, outre ses bienfaits pour la biodiversité, prévient donc les émissions futures de gaz à effet de serre liées à la perte des stocks de carbone et assure une séquestration continue. Les zones protégées de la planète renferment autour de 15 % du stock de carbone terrestre. La gestion et l'expansion bien conçues des réseaux de zones protégées contribuent donc à l'atténuation des effets des changements climatiques, en ce qu'elle permet de réduire les futures émissions de gaz à effet de serre et de préserver les stocks de carbone existants tout en conservant la biodiversité.

76. La lutte contre les changements climatiques peut dans un premier temps se concentrer principalement sur les infrastructures de protection. Ce type d'intervention axée sur les infrastructures est certes souvent nécessaire, mais on court le risque de ne pas assez réfléchir aux solutions qui permettraient d'atteindre les mêmes objectifs de façon plus durable, à des coûts réduits et avec davantage de retombées positives, en tirant parti des services que les écosystèmes peuvent rendre. Par exemple, le fait de réhabiliter les services de régulation des inondations fournis

par les zones humides peut constituer une solution de remplacement avantageuse par rapport aux ouvrages anti-inondations, tout en présentant des intérêts supplémentaires pour la pêche et les loisirs. En outre, sans bonne évaluation de l'impact sur l'environnement, les investissements dans les infrastructures artificielles peuvent avoir des conséquences néfastes fortuites sur la biodiversité.

77. Mettre en œuvre une adaptation fondée sur les écosystèmes qui soit efficace exige cependant de comprendre combien les services rendus par les écosystèmes sont précieux et combien les espèces et les écosystèmes sur lesquels reposent de tels services sont vulnérables. Préserver les écosystèmes naturels et rétablir ceux qui sont dégradés d'une part et limiter les changements climatiques d'origine anthropique d'autre part entraîne de nombreux effets bénéfiques. Les objectifs des trois Conventions de Rio – la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique et les autres conventions ayant trait à la biodiversité – concourent aux mêmes résultats. L'adoption de programmes de travail conjoints par les Parties à ces conventions garantirait synergies et complémentarité, ce qui aurait une incidence positive globale sur l'environnement.

78. Questions à débattre

- *Comment envisagez-vous d'assurer la gestion de la biodiversité et des écosystèmes dans votre pays, dans le cadre des stratégies nationales d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, et notamment de REDD plus³?*
- *De quelle façon allez-vous encourager les synergies entre les trois Conventions de Rio et les autres conventions ayant trait à la biodiversité au niveau national? Quelles actions vous semblent nécessaires au niveau international – de la part des conférences des Parties à ces conventions, ainsi que de la Conférence Rio+20 – à l'appui des efforts nationaux?*
- *Quelles sont les solutions possibles pour faire en sorte que l'océan puisse continuer de jouer son rôle important de puits de carbone bleu?*

³ L'initiative « Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement » (REDD) vise à conférer une valeur financière au carbone stocké par les forêts, à inciter les pays en développement à réduire les émissions provenant des zones forestières et à investir dans des solutions à faibles émissions de carbone pour parvenir au développement durable. L'initiative REDD+ va au-delà du déboisement et de la dégradation des forêts et s'étend au rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers.

Annexe

Organisation proposée pour la réunion de haut niveau

79. L'Assemblée générale dans ses résolutions relatives à la question demande l'organisation de séances plénières d'ouverture et de clôture ainsi que de tables rondes thématiques. Les tables rondes traiteront des thèmes suivants :

- Thème I. « Formuler la stratégie pour la préservation de la biodiversité après 2010 »;
- Thème II. « Trouver les moyens de mettre en œuvre la stratégie pour la préservation de la biodiversité après 2010 »;
- Thème III. « Mettre la biodiversité au service du développement et de la lutte contre la pauvreté »;
- Thème IV. « Faire en sorte que les mesures prises pour atteindre les objectifs de la Convention sur la biodiversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se renforcent mutuellement et concourent aux mêmes résultats ».

80. La séance sera présidée par le Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Les tables rondes seront coprésidées par des chefs d'État et de gouvernement sur invitation du Président de la soixante-quatrième session de l'Assemblée et sur la base d'une représentation géographique équitable. Le Président de l'Assemblée établira un résumé des débats tenus pendant la réunion de haut niveau, qui sera présenté à la réunion plénière de clôture et transmis, sous son autorité, à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention.

81. L'organisation suivante des travaux est suggérée :

De 9 à 10 heures

Séance plénière d'ouverture

Déclaration du Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale

Déclaration du Secrétaire général

Déclaration de la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne (en qualité de Présidente de la neuvième réunion de la Conférence des Parties)

Déclaration du Premier Ministre du Japon (en qualité de Président de la dixième réunion de la Conférence des Parties)

De 10 à 13 heures

Tables rondes

Thème I. « Formuler la stratégie pour la préservation de la biodiversité après 2010 »

Thème II. « Trouver les moyens d'exécuter la stratégie pour la préservation de la biodiversité après 2010 »

De 15 à 17 heures

Tables rondes

Thème III. « Mettre la biodiversité au service du développement et de la lutte contre la pauvreté »

Thème IV. « Faire en sorte que les mesures prises pour atteindre les objectifs de la Convention sur la biodiversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se renforcent mutuellement et concourent aux mêmes résultats »

De 18 à 19 heures

(immédiatement après la clôture de la réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement)

Séance plénière de clôture

Présentation du résumé de la réunion de haut niveau et des observations finales du Président de l'Assemblée générale
